



ILEAP | INTERNATIONAL LAWYERS AND
ECONOMISTS AGAINST POVERTY

JEICP | JURISTES ET ÉCONOMISTES
INTERNATIONAUX CONTRE LA PAUVRETÉ

REEVALUATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES REFORMES DU COMMERCE DES SERVICES EN AFRIQUE CENTRALE

Rapport Final

Hôtel Somatel, Douala, 24-26 mars 2010

Liste des Abréviations et Acronymes

AC	Afrique Centrale
ACDI/CIDA	Agence Canadienne de Développement International
ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
AGCS	Accord Général sur le Commerce des Services
ALENA/NAFTA	Accord de Libre Echange Nord Américain
APE	Accord de Partenariat Economique
C-APE	APE entre CARIFORUM et l'UE
CCC CEMAC	Conférence des Chambres Consulaires de la CEMAC
CE	Communauté Européenne
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CIS	Coalition de l'Industrie des Services
CNSCN APE	Comité National de Suivi et de Coordination de l'APE (Cameroun)
CRCN	Comité Régional de Coordination des Négociations
CRDI/IDRC	Centre de Recherches pour le Développement International
DFID	Department For International Development (UK)
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EBE	Examen des Besoins Economiques
GICAM	Groupement Internapatronal du Cameroun
GTSI	Groupe de Travail sur les Services et l'Investissement
GTZ	German Technical Cooperation
IDE	Investissement Direct Etranger
ILEAP/JEICP	International Lawyers and Economists Against Poverty
JEICP	Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté
NPF	Nation Plus Favorisée (Clause de la)

OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIR	Organisation d'Intégration Régionale
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PD	Pays Développés
PED	Pays en Développement
PER	Programme Economique Régional
PIN	Programme Indicatif National
PIR	Programme Indicatif Régional
PMA	Pays Moins Avancé
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRD	Programme Régional de Développement
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
STP	République Démocratique de Sao Tome et Principe
UAA	Union Africaine des Architectes
UIA	Union Internationale des Architectes
UE	Union Européenne
UNICONGO	Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo
UNIPACE	Union des Patronats d'Afrique Centrale

Sommaire

Rapport général	5
Introduction.....	5
Session 1 : Les intérêts stratégiques de l’Afrique centrale dans le commerce des services..	6
Session 2 : Etat des lieux des discussions sur els services dans le cadre de l’Intégration régionale.....	8
Session 3 : Etat des lieux des discussions sur les services dans le cadre de l’APE AC-CE.....	9
Session 4 : Etat des lieux des discussions sur les services dans le cadre du Cycle de Doha....	10
Session 5 : Approche du processus préparatoire de négociations et réformes dans les services.....	12
Session 6 : Migration et Mouvement temporaire de personnes physiques.....	15
Session 7 : Etat des lieux au niveau national.....	16
Session 8 : Le rôle des associations de service dans le commerce international.....	19
Session 9 : Les activités des associations professionnelles de service en Afrique centrale.....	20
Feuille de route des négociations	22
Chronogramme d’exécution.....	28
Aide mémoire de l’atelier.....	33
Programme de l’atelier.....	34
Liste des Participants.....	39

Introduction

Du 24 au 26 Mars 2010, s'est tenu dans la salle de conférence de l'hôtel Somatel, un atelier sur l'évaluation du programme de travail des réformes du commerce des services en Afrique Centrale. Sous la présidence de Mr Youbi Lagha Pascal, Directeur du Commerce et de la Concurrence CEMAC et Mr Sékou Doumbouya, représentant du Directeur Exécutif de ILEAP et Responsable des Programmes de ILEAP, cet atelier a réuni plusieurs participants provenant de différents secteurs de services.

Cet atelier visait à faire une évaluation de l'état des lieux et des parties prenantes impliqués dans la préparation des réformes du commerce des services en Afrique Centrale. Plus spécifiquement, l'atelier visait au renforcement du consensus autour d'une feuille de route pouvant permettre le suivi de la mise en œuvre des réformes et des négociations sur le commerce des services.

Etaient représentés, les membres du comité régional de négociations et du groupe de travail sur les services et investissements (GTSI) des Etats suivants : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Sao Tome et Principe,

Ont également pris part à l'atelier les représentants du secteur privé (Union des patronats d'Afrique Centrale et Conférences des chambres consulaires d'Afrique centrale), de la Commission de la CEMAC et du Secrétariat Général de la CEEAC.

La présidence était assumée par la CEMAC et le Secrétariat (Rédaction du Rapport) par la CEEAC et ILEAP.

Les animateurs de l'atelier ont été sélectionnés parmi les Programmes Officers et consultants de JEICP, les représentants de la CEMAC et du secteur privé.

L'aide-mémoire, l'Agenda et la liste des participants à l'atelier figurent dans les annexes.

Mr Youbi Lagha Pascal, Président de l'atelier a commencé par remercier les autorités politiques Camerounaises pour la bonne mise en route de cet atelier, et aussi ILEAP pour dispenser son savoir à la région sur le Commerce des Services.

Ensuite, Mr Youbi Lagha Pascal nous a fait part de la situation actuelle de la région en termes de commerce des services. Il a précisé que le commerce des services en moyenne représente plus de 40% du PIB des pays de la CEMAC.

Par ailleurs, il a réitéré son désir à ce que la CEMAC soit un territoire commun et que l'APE constitue un atout pour favoriser la libre circulation des personnes physiques.

Poursuivant son intervention, il a précisé que cet atelier constitue donc un premier pas dans la mise en route d'une feuille de route sur les réformes du commerce des services en Afrique Centrale.

En terminant, Mr Youbi Lagha Pascal a précisé que cet atelier offre l'occasion aux participants de contribuer à la bonne marche de ces réformes en mettant leurs compétences à profit dans un nouveau cadre de travail.

Mr Sekou Falil Doumbouya, Représentant du Directeur Exécutif par Intérim de JEICP a parlé au nom de JEICP et des autres co-sponsors (DFID, la GTZ, l'ACDI et le CRDI). Il a remercié la CEMAC et les autorités du Cameroun de faciliter la tenue de l'atelier. Après avoir rappelé les missions de JEICP et son implication dans les négociations APE en général, et sur les services en particulier, Mr Doumbouya a indiqué que les pays en développement peuvent profiter de la mondialisation en utilisant le commerce comme moteur pour un développement équitable et durable et plus spécifiquement, la réduction de la pauvreté. Il a souligné également que le commerce (marchandises et services) est d'une grande importance dans l'économie d'un pays.

Il a enfin souligné la nécessité de prendre en compte les questions transversales telles que les règles à négocier, l'aide pour le commerce et la dimension du développement en général.

Dr Maximin Emagna a commencé par féliciter JEICP et ses partenaires pour leur intérêt et appui constants à la Région, Dr. Emagna a souhaité que les réunions de tout groupe ad hoc de négociation soient encadrées par le Comité régional des négociations. De même a-t-il souligné, l'efficacité de ce genre de rencontre repose sur l'association et la participation de toutes les parties prenantes à l'organisation et l'élaboration du programme, et surtout sur une meilleure collaboration entre la CEMAC et la CEEAC. Il a souhaité que ces propositions soient retenues pour l'avenir.

Session I: Les Intérêts Stratégiques de l'Afrique Centrale dans le Commerce des Services

Présentation : Mr Youbi Lagha Pascal

Après avoir situé le contexte de l'atelier et rappelé les objectifs à atteindre, la présentation s'est appesantie sur les principaux intérêts stratégiques dans le cadre de l'APE, à savoir :

- La démarche à suivre dans le cadre de la préparation des négociations
- Le but d'intégrer le commerce des services dans les négociations
- Les moyens d'accéder aux marchés Européens ?
- Les réglementations importantes ?
- Le rôle que pourrait jouer le secteur privé,
- Les moyens de renforcer l'intégration régionale au niveau de la CEMAC/CEEAC,

- Les atouts du mode 4,
- La manière d'établir l'offre et la requête tant au niveau national que régional

Le présentateur a indiqué que du fait des avantages comparatifs, le secteur des services devrait faire partie des stratégies de développement des pays de la région, dans la perspective du renforcement de l'intégration régionale et de la diversification des économies de la région.

Les principales Questions et Recommandations :

Les questions additionnelles soulevées par les participants ont porté sur :

- Comment saisir les négociations pour que la région exporte davantage en mode 4 dans les pays de l'UE ?
- Comment les réformes et les négociations peuvent-elles être une opportunité pour faire face aux difficultés de mise en œuvre des accords CEMAC, notamment la libre circulation des personnes et les agréments pour exercer dans la zone ?
- Est-ce une obligation d'intégrer le commerce des services dans l'APE?
- Comment identifier les secteurs à libéraliser au niveau des différents cadres de négociation ?
- Comment interpréter les orientations données par les Ministres de la région en février 2010? Dans quelle mesure la clause NPF peut-elle être exclue des négociations ?

Au cours des débats, l'atelier a apprécié l'approche pragmatique adoptée par le présentateur. Cette démarche a permis d'identifier les intérêts généraux pour guider les pays de la configuration APE de l'Afrique Centrale dans la politique à suivre en vue de leur donner la visibilité nécessaire sur le spectre du commerce des services. Cette séance a permis aux participants de partager leurs connaissances sur les questions liées au commerce des services dans tout son ensemble.

Un consensus a été trouvé sur le fait que :

- un cadre stratégique pour le développement du commerce des services soit élaboré ;
- les audits réglementaires nationaux et régionaux, de même que les consultations sectorielles soient conduits ;
- les entreprises et le secteur privé soient le plus possible associés au plus haut niveau à la définition des stratégies et politiques de développement, et en particulier, au développement du secteur des services dont ils sont les moteurs ;

- une meilleure organisation du secteur privé local soit accrue, de même que le développement de partenariat avec le secteur privé européen, dans la perspective de lobbying conjoint, et l'esprit de compagnonnage ou de *joint ventures* ;
- de même le rôle et la capacité de proposition des communautés économiques régionales (CEMAC-CEEAC) soient également accrus ;
- un mécanisme de sanction efficace des Etats soit mis en place dans le cadre communautaire en cas de non appropriation et de non application des législations communautaires ;
- les Notes de conjoncture économiques soient remises à jour afin d'étendre la publicité sur les appels d'offre de la Région.

Session II: Etat des lieux des discussions sur les services dans le cadre de l'intégration régionale

Présentateur : Aristide Ebang Essono, Conseiller Régional en Politique commerciale

L'auteur a fait sa présentation autour de trois questions : les services comme intrants nécessaires à la production de la région, la situation des services au niveau national et au niveau intra-régional.

Il a rappelé que les services sont des intrants nécessaires à la production de la vie dans toutes ces formes et qu'ils constituent un facteur de sociabilité.

S'agissant des services dans les économies des Etats de la région, il a noté qu'il y a des paradoxes entre les libéralisations autonomes et le niveau d'engagement au niveau multilatéral. Il note également qu'il y a une survivance des mesures non nécessaires au développement du commerce des services dans les Etats de la région.

En ce qui concerne les services dans le cadre de l'intégration régionale, il a souligné qu'il y a un niveau d'ambition politique très élevé, un niveau de réglementation peu élevé, et un niveau d'importation des services très élevé. Il a conclu que l'APE est une opportunité pour l'intégration des marchés des services régionaux.

Les principales Questions et Recommandations :

Les participations ont exprimé un certain nombre de préoccupations sur les questions suivantes :

- Existe-t-il des discussions au niveau des modes de fournitures dans la région de la CEMAC et de la CEEAC ?
- A l'image des Caraïbes, existe-t-il une intégration renforcée au niveau de la CEMAC ?

- Y a-t-il des problèmes d'entrée dans les marchés ?
- Le patronat peut-il aider les opérateurs à mieux participer aux négociations et aux échanges ?
- Y a-t-il un déficit de capacités en Afrique Centrale dans l'approvisionnement des marchés de services ?

En termes de recommandations, il est apparu qu'il est important d'élaborer un cadre stratégique de développement au niveau de la région. Il s'agit entre autres de décliner les ambitions nationales afin d'aboutir à l'instauration complète d'un marché commun dans plusieurs secteurs de services.

Session III: Etat des lieux des discussions sur les services dans le cadre de l'APE AC-CE

Présentateur : Aristide Ebang Essono, Conseiller Régional en Politique commerciale

Le présentateur a rappelé l'histoire des négociations de partenariat économique (APE) entre l'Union Européenne et les pays africains. Il a souligné que les pays africains ont été mal organisés depuis le début. Ceci s'expliquerait, selon lui, par le fait que les autorités en charge du dossier en Afrique, notamment les organisations communautaires, ne maîtrisent pas les questions liées aux négociations commerciales. Il a indiqué que le manque d'organisation et les cloisonnements institutionnels internes ont affaibli la capacité des pays à mieux préparer les négociations. En effet, le Ministère du Commerce, le Ministère en charge des APE, et le Ministère de l'économie et/ou des Finances qui sont les principaux acteurs dans les négociations ne travaillent pas toujours en concertation.

Il a été indiqué qu'une requête a été présentée par la région à l'UE en mai 2008 et que les offres initiales des Etats de la région, à l'exception de la Guinée Equatoriale et de Sao Tomé, sont déjà prêtes. Il a souligné que les Etats doivent travailler au niveau interne puis faire avancer les travaux à l'échelon régional.

Les principales Questions et Recommandations:

A l'issue des débats, les participants ont recommandé que :

- les engagements des services dans l'APE aillent au-delà de ceux pris dans l'OMC ;
- une synthèse des engagements conditionnels de l'UE dans l'Accord APE CARIFORUM – Union européenne soit réalisée en vue de calibrer l'amélioration de la requête de la région ;
- la liste régionale soit bâtie sur la base d'une vision commune qui permette des choix prioritaires ;

- une analyse des implications de la clause NPF, des examens de besoins économiques et sur les règles d'origine soit réalisée ;
- s'agissant des règles d'origine, une conception libérale pourrait permettre aux entreprises non européennes de s'installer en Afrique et d'exporter vers l'Union européenne, ce qui aurait un avantage en termes, de création d'emplois, de balance de paiement, de transfert de technologies... ;
- un travail technique sur les listes d'exclusion nationale et régionale soit réalisé ;
- un appui technique soit apporté à Sao Tome et Principe, ainsi qu'à la Guinée équatoriale pour la conduite des audits réglementaires et la constitution de leur liste.
- des actions de renforcement des capacités soient répertoriées pour faire partie du paquet de coopération technique :
 - i) ressources en vue de l'identification de nouvelles opportunités (liens efficaces entre les secteurs privé et public) ;
 - (ii) évaluation des besoins en terme de consultations supplémentaires (traduction des résultats études en offre, et consultations en stratégies) ;
 - iii) coopération en renforcement des capacités de négociations commerciales (Tunisie ; Maroc ; Afrique du Sud, CARIFORUM) ;
 - iv) amélioration de la qualité des infrastructures de base ;
 - v) renforcement du Dialogue et partenariat des secteurs privés AC et Européen ;
 - vi) renforcement institutionnel CEMAC-CEEAC (Structure interne ; base de données) sur le commerce des services
- l'aide au commerce soit utilisée comme un appoint, pour ce faire les actions ci-dessous devraient être entreprises :
 - i) Stratégie nationale pour l'aide au commerce pour les services ;
 - ii) Stratégie régionale pour l'aide au commerce pour les services ;
 - iii) exploitation des opportunités de l'aide au commerce de l'Union européenne.

Session V : Etat des lieux des discussions sur les services dans le cadre du Cycle de Doha

Présentation : Sékou Falil Doumbouya, Programme Officer, JEICP

Cette présentation s'est organisée autour de quatre thèmes : (i) les domaines de négociation sur les services dans le cadre du cycle de Doha, (ii) les techniques de négociations en cours d'utilisation dans le cycle, (iii) les souplesses et efforts demandés aux différentes catégories de pays, (iv) les engagements existants des pays de la région et leurs implication pour l'APE.

Le présentateur a rappelé qu'il existe trois domaines de négociations sur les services dans le cadre du cycle de Doha, à savoir : les engagements spécifiques (Accès au marché, traitement

national et engagements supplémentaires), les exemptions à l'obligation NPF (Nation la Plus Favorisée), et le Cadre Réglementaire (réglementation intérieure, mesures de sauvegarde d'urgence, marchés publics et subventions). Il a aussi rappelé que la technique bilatérale « requête-offre » est la principale technique de négociation mais qu'il existe d'autres techniques comme la technique plurilatérale utilisée dans les négociations sectorielles post-Uruguay (comme le document de référence sur les télécommunications, le Mémoire d'accord sur les services financiers) et dans le cycle de Doha (requêtes collectives).

Il a été souligné que les pays de la région, en raison de leur statut de pays en développement, et des dispositions de l'article 19 de l'AGCS, bénéficient d'une plus grande flexibilité pour élargir progressivement l'accès à leur marché et libéraliser moins de secteurs et de modes. Par contre, selon l'article 4 de l'AGCS, les pays Développés devraient prendre des engagements spécifiques en vue : (i) d'améliorer l'accès aux circuits de distribution et réseaux d'information au profit des PED ; (ii) de renforcer les *capacités* nationales des PED de fournir des services, ainsi que l'efficacité et la compétitivité de ce secteur dans ces pays ; et (iii) libéraliser l'accès aux marchés dans les secteurs et pour les modes qui intéressent les PED du point de vue des *exportations*. Une souplesse accrue pour les PMA a été obtenue avec le paragraphe 9 de l'Annexe C de la Déclaration Ministérielle de Hong Kong qui demande aux membres de trouver des "*mécanismes appropriés*" pour accorder une «**priorité spéciale**» aux secteurs et modes qui présentent un intérêt pour les PMA.

Par rapport à la feuille de route initiale du cycle, le présentateur indique que les négociations révèlent des retards. En effet, la date finale du dépôt des premières offres qui était fixée au mois de mai 2005 n'a pu être respectée. Les négociations qui se sont poursuivies au delà de cette date, ont été suspendues en juillet 2006 pour reprendre en février 2007. Actuellement en ce qui concerne les offres initiales, 70 listes contre 30 pour ce qui concerne les listes révisées. Les pays de la région n'ont pas encore proposé des offres au titre du cycle.

Les engagements existants de la région résultent du Cycle d'Uruguay et concernent les services médicaux et dentaires (RDC), les services vétérinaires (RDC), les services d'ingénierie (Gabon), les autres services aux entreprises (Cameroun, RCA, RDC), les services audiovisuels (RCA), les Télécommunications (RDC), la Construction (Gabon, RDC), l'Environnement (Cameroun, RCA), l'assurance et la Banque (Gabon), l'éducation (RDC), les services récréatifs (RCA, RDC) et le tourisme (tous les pays). Il a été souligné que les conditions actuelles d'accès sont beaucoup plus libérales que ces engagements.

Les principales Questions et Recommandations:

Les principales questions ont porté sur les intérêts de la région à voir se réaliser les objectifs de négociation définis à Hong Kong, notamment le suivi des efforts à fournir par les PD:

- La suppression de prescription en matière de présence commerciale pour la fourniture des services suivant le mode 1;
- Le maintien des engagements aux niveaux d'accès existants (*modes 1 et 2*)
- La Suppression ou la réduction substantielle des examens des besoins économiques (*modes 2 et 3*)
- *L'amélioration* des niveaux de participation étrangère au capital, davantage de types d'entités juridiques (*mode 3*)
- Pour le mode 4 :
 - Des engagements concernant : (i) les fournisseurs de services contractuels ; (ii) les professionnels indépendants, *sans lien avec la présence commerciale*
 - Des engagements concernant les personnes transférées à l'intérieur d'une société et personnes en voyage d'affaires
 - La suppression ou la réduction substantielle des examens des *besoins économiques* ; *et*
 - L'indication de la *durée* de séjour et de la possibilité de renouvellement.

A l'issue des débats, les participants ont recommandé que :

- une synthèse des engagements conditionnels de l'UE dans de le cycle de Doha soit réalisée en vue d'améliorer la requête de la région dans le cadre de l'APE;
- la liste pour le cycle de Doha soit bâtie sur la base d'une vision commune qui permette des choix prioritaires ;
- une analyse des examens de besoins économiques soit réalisée ;
- un travail technique sur les listes d'exclusion nationale et régionale soit réalisé ;
- un appui technique soit apporté à Sao Tomé et Príncipe et à la Guinée Equatoriale dans le cadre de leurs négociation d'accession à l'OMC ;

Session V : Approche du processus préparatoire de négociations et réformes dans les services

Présentation : Mr Sekou Falil Doumbouya, JEICP

La présentation comportait des modules techniques complétés par des discussions de groupe pour permettre à l'ensemble des participants d'acquérir des connaissances de base sur la préparation des réformes et négociations inspirées du gabarit de l'AGCS.

Au cours de sa présentation, Mr Doumbouya a expliqué que de nombreuses réformes nationales ou de négociations régionales ou préférentielles récentes dans les services ont

utilisé le gabarit de l'AGCS. Il a indiqué que les éléments de base de cette approche sont la détermination des modalités (principes et cadres), le cadre juridique, les disciplines réglementaires dans les secteurs, la liste d'engagements spécifiques et les mesures complémentaires. Il a souligné que la préparation de chacun de ces éléments, notamment la liste d'engagements spécifiques, utilise les outils suivants : (i) les études et analyses pour générer l'information nécessaire sur les services aussi bien au niveau domestique qu'étranger, (ii) les consultations pour recueillir les inputs des parties prenantes et préparer une position de réformes ou de négociations et (iii) la formation du consensus pour recueillir/élargir davantage l'assentiment des parties prenantes et susciter leurs motivations.

Quelques disciplines sur le texte juridique ont été débattues en vue d'illustrer les enjeux techniques de la préparation et interpréter quelques orientations définies par les Ministres de la région en février 2010. Elles ont porté sur la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF) et les règles d'origine dans les services.

S'agissant de la nature de la clause NPF à retenir dans l'APE par exemple, il a été souligné que les pays de la région doivent faire un arbitrage entre la volonté d'accorder à l'UE les préférences d'un APE futur à négocier avec d'autres puissances commerciales sur la base du traitement NPF au titre de l'AGCS et la volonté d'avoir une plus grande intégration avec ces puissances commerciales au moyen d'un traitement NPF « fermé ».

A quelques très rares exceptions près (essentiellement de nature sectorielle), le présentateur a souligné que les APE couvrant les services adoptent généralement une "**règle d'origine**" libérale (via une disposition sur le refus d'avantages), c'est-à-dire que les avantages du traitement APE ne sont, en règle générale, refusés qu'aux personnes morales qui ne réalisent pas un volume d'opérations substantiel dans un pays membre. En pratique, l'adoption d'une règle d'origine libérale implique que le traitement après établissement de ce qui représente dans de nombreux cas le mode le plus important de fourniture de services sur les marchés étrangers – l'investissement – est non-préférentiel pour les investisseurs de pays tiers pour ce qui concerne les engagements en matière de libéralisation. En d'autres termes, en vertu d'une règle d'origine libérale pour les services et l'investissement, les investisseurs de pays tiers peuvent, dans la plupart des cas, profiter pleinement des possibilités qu'offre l'extension du marché permise par la création d'un APE en s'établissant dans la région

Questions et Recommandations :

On a retenu entre autres, que les participants souhaiteraient approfondir la position de la région sur la nature du traitement NPF afin d'aboutir à un résultat satisfaisant au niveau des négociations.

Une autre interrogation a porté sur les Examens des Besoins Economiques (EBE) figurant dans les listes des partenaires de la région. Les participants ont rappelé que les pays de la région Afrique en général et la CEMAC/CEEAC en particulier doivent avoir une grande vigilance sur les EBE parce qu'ils sont fortement liés au mode 4.

Un fort consensus s'est porté sur les points suivants:

- il convient de distinguer les phases de préparation des phases de négociation et d'engagement ;
- une bonne approche préparatoire doit être participative et consensuelle, ce à travers une série d'actions :
 - (i) adoption d'une feuille de route des négociations ;
 - ii) prise en compte des orientations pour une politique commerciale commune et cohérente (OMC, AGCS, APE) ;
 - iii) évaluation de la place des politiques commerciales dans les plans et stratégies de développement (PER ; PRD ; PIR ; PIN, DSLRP...) ;
 - (iv) évaluation globale de l'importance du commerce des services ;
 - (v) réalisation des études de base (approfondissement des études sectorielles) ;
 - vi) veiller à une adéquation entre la Réglementation et les stratégies nationales et régionales de commerce des services ;
 - vii) entreprendre les consultations nationales (institutionnels ; professionnels ; associations des consommateurs) ;
 - viii) Mise en place des mécanismes d'échanges à l'instar d'un forum sur le Page web sur le commerce des services dans les sites web de la CEMAC et de la CEEAC.
- les secteurs soient priorisés :
 - i) *Cat. 1 : Engagement facilement envisageable* : où il y des engagements à l'OMC ; secteurs où on veut attirer les IDE ; où il y a une participation étrangère importante ; où existe une réglementation ;
 - ii) *Cat. 2 : Engament conditionnel* : secteurs sensibles du fait de la faiblesse du cadre réglementaire... ;
 - iii) *Cat. 3 : Offre non envisageable* : secteurs sensibles socialement, politiquement, fiscalement ou absence de réglementation...
- des réformes appropriées soient engagées afin d'obtenir les gains qu'offre la libéralisation du commerce de service à l'OMC, à l'APE, ou par des libéralisations au niveau régional ou de manière autonome ;
- des actions ci-dessous devront être entreprises :

- i. une meilleure coordination nationale : Ministère du commerce et ministères techniques compte tenu de la transversalité des services ;
- ii. une redynamisation des points focaux d'information sur les engagements AGCS au niveau des Ministères, et/ou création d'un guichet unique ;
- iii. un renforcement des capacités en matière d'audit réglementaire.

Session VI : Migration et Mouvement Temporaires de Personnes Physiques

Présentation : Pr Aimé Gogué et Pr. Georges Kabou

Au cours de sa présentation, le Pr Gogué a défini le mode 4 comme le mouvement temporaire de personnes physiques, à des fins professionnelles (p. ex. travailleurs temporaires ou spécialisés).

Ce phénomène a engendré une certaine confusion/amalgame de la part des négociateurs européens entre le mode 4 et l'immigration. Ce qui explique le statu quo sur ce point. Par définition, l'immigration se définit comme l'entrée des personnes étrangères dans un pays aux fins d'installation. Par contre, le mode 4 ne concerne que les personnes qui sont uniquement sur un territoire étranger pour des fins professionnelles pour une durée allant de 0 à 5 ans.

La raison de la difficulté de la libéralisation du mode 4 est la crainte de la part des partenaires Européens que le mouvement temporaire ne devienne permanent.

L'Afrique a besoin du commerce des services en mode 4 pour profiter du transfert de technologies, l'acquisition de connaissances et le renforcement des capacités humaines.

Questions et Recommandations :

- Pourquoi existe-t-il un manque de volonté des Européens au niveau du mode 4 ?
- Quels sont les mécanismes les plus efficaces que les pays de la région et ceux de l'UE peuvent concevoir pour s'assurer que le mouvement « temporaire » ne devienne un mouvement « permanent » ?

Au cours des recommandations à la fin de cette séance, les participants ont débattu sur la méthode et de la stratégie que les négociateurs Africains devraient utiliser pour favoriser le commerce en mode 4. Ils ont entre autres insisté sur le fait que :

- une confusion soit évitée entre les questions d'immigration et le commerce en mode 4 ;

- des mécanismes de catégorisation s'inspirent de celle adoptée dans le cadre d'autres accords commerciaux régionaux comme l'ALENA, de la classification internationale de l'OIT, etc.;
- les négociateurs soient en concordance avec les négociations des PMA du Groupe africain à l'OMC en vue de l'instauration de quotas dans le Mode 4 : développement des Centres de métiers ;
- soient mis en place des mécanismes de capitalisation des avantages de la libéralisation du mouvement mode 4 en général, et en particulier :
 - i) l'organisation ou la réorganisation des corps de métiers (journalistes, artistes, conteurs, etc.) et le développement des centres de métiers ;
 - ii) la requalification des métiers en fonction des qualifications de l'Union européenne (le compagnonnage est reconnu en Europe...);
 - iii) la mise en cohérence de la valorisation de l'expérience professionnelle, qui est différente d'un pays à l'autre (un accord régional est indispensable);
 - iv) la mise en place des répertoires professionnels ;
 - v) la mise en place de nouvelles filières de formation dans les Universités pour résoudre la question de la qualification à partir de l'identification des secteurs pour lesquels des formations seront reconnues en Europe.
- soient mis en place des mécanismes de capitalisation des avantages de la libéralisation du mouvement temporaire de personnes physiques en général (Conventions bilatérales ; mécanismes conjoint pour l'octroi des visas ; problème de qualifications ; éviter que l'homologation et la reconnaissance de diplôme ou de savoir-faire se fasse de manière unilatérale par l'Union européenne...);
- une réflexion approfondie soit menée sur le commerce en mode 4 et l'évasion ou le drainage des cerveaux (en particulier l'apport/l'appui de la diaspora) ;
- soit tenu un séminaire spécial sur le renforcement des capacités du mode 4 ;
- des mécanismes pour développement de la région soient trouvés afin de retenir ou de donner envie aux Africains de revenir dans leur pays (améliorer la redistribution dans la sous région en accroissant le marché intra régional).

Session VII : Etats des lieux au niveau national

- **Cameroun**

Au cours de sa présentation, le Cameroun a évoqué que l'AGCS en général et le mode 4 en particulier constitue un domaine pour lequel l'Afrique Centrale compte se mouvoir, en vendant le génie créateur de ses artistes. L'Etat (Le Premier Ministre, chef du Gouvernement) a souhaité qu'une vision stratégique soit adoptée à partir de la mise en cohérence des offres et des engagements tant à l'OMC que dans l'APE. Des consultations sectorielles ont été entreprises sous la coordination du Comité national de suivi et de

coordination des négociations de l'APE (CNSCN APE). Ils ont déjà porté sur les transports, le tourisme, l'environnement, l'enseignement supérieur, l'architecture, etc. Les recommandations des consultations conduisent à la nécessité de mettre en place un cadre propice aux investissements à travers des réformes sectorielles. Le Comité national APE poursuit les consultations avec les institutionnels et les acteurs culturels sur le projet de protocole de coopération culturelle soumis par l'Union européenne en septembre 2008.

En conclusion, le CNSCN APE compte organiser un séminaire national de validation des positions de négociations et des propositions de réformes liées au commerce des services. Ces propositions feront l'objet d'un examen au niveau Gouvernemental.

- **République Centrafricaine.**

Grâce à l'appui de l'OIF et de JEICP, les autorités ont entrepris un audit réglementaire qui a fait l'état des lieux sur le potentiel d'exploitation des services. Il s'est agi ensuite de mettre en place un cadre réglementaire existant pour certains secteurs comme les services informatiques.

Il a été constaté que les réglementations demeurent toujours insuffisantes en ce sens que l'Etat n'arrive toujours pas à prendre des engagements sur certains secteurs d'activités. Il a également été évoqué les contraintes d'ordre technique dues au manque de compétences, ainsi que des problèmes d'infrastructures et autres.

Les actions suivantes ont été suggérées à l'issue des discussions, à savoir, (i) l'élaboration d'un cadre juridique concernant les secteurs ; (ii) la réhabilitation des infrastructures et transfert de technologie ; (iii) la réactualisation de l'audit réglementaire ; (iv) l'adoption d'un plan d'action sur le commerce des services ; (v) l'organisation d'un Atelier gouvernemental pour valider l'offre et la requête au niveau national.

- **Congo**

Le premier travail fait au niveau national a été de réexaminer les travaux de synthèse de l'Afrique Centrale. Le Congo a favorisé la promotion de certains secteurs comme celui des finances, de la téléphonie et l'hôtellerie. Le pays rencontre entre autres, d'énormes difficultés au niveau du secteur de la santé, notamment pour les évacuations sanitaires. Une proposition serait donc de libéraliser ce secteur en vue de faire bénéficier au plus grand nombre des avantages de ce service.

En conclusion, il a été suggéré au Congo de mener une démarche de concertation au niveau national en vue de fournir un travail cohérent sur les services dans un langage AGCS.

- **Gabon**

Il a été porté à la connaissance de tous les participants que beaucoup d'études financées par nos partenaires au développement ont été réalisées au Gabon sur l'AGCS et l'impact des APE sur le Gabon.

En 2008, l'audit réglementaire faisant l'état actuel de la législation dans les secteurs des services a conduit à l'élaboration d'un Code du commerce. Suite à la nouvelle vision stratégique des nouvelles autorités du pays, visant à faire du secteur des services un pan de la diversification économique, un travail de révision des listes d'engagement a été entrepris conformément aux nouveaux besoins économiques nationaux. C'est dans cette idée qu'un séminaire sur l'AGCS, avec un appui de l'OMC, a été organisé à Libreville du 22 au 24 mars 2010.

- **Guinée Equatoriale**

Le pays n'a pas encore accédé à l'OMC mais des mesures nécessaires sont prises pour une bonne préparation de cette adhésion. Un séminaire national de sensibilisation sur les APE s'est tenu en 2009.

- **Sao Tome et Principe**

N'étant pas membre de l'OMC, le gouvernement a pris des mesures pour une préparation à cette adhésion.

Le gouvernement compte faire du pays une plateforme régionale pour le commerce des services : il a ainsi commencé par une libéralisation d'abord le secteur bancaire ; libéralisation qui a bénéficié en grande partie aux banques régionales d'Afrique centrale. On envisage la création d'un Comité national sur le commerce des services : ce qui permettrait de traiter toutes les questions sensibles liées au commerce des services. Le pays va par ailleurs solliciter un appui de la région Afrique Centrale CEMAC-CEEAC pour un accompagnement dans la mise en place de leur liste d'engagements.

Questions et Recommandations :

A l'issue du débat général sur l'état des lieux des préparatifs des négociations sur le commerce des services, les participants ont conclu que les pays comme la Guinée Equatoriale et le Sao Tome et Principe ont un problème particulier. Par conséquent, ces pays devraient prioritairement bénéficier de l'appui de la sous région Afrique centrale (CEMAC-CEEAC) pour les aider à confectionner leur liste d'engagements. Il a été retenu

aussi que, pour un bon suivi des négociations sur le commerce des services, la région Afrique centrale devait se doter d'une centrale d'information des besoins économiques au niveau des pays qui la composent.

Session VIII: Le rôle des associations de services dans le commerce international

Présentation : Sékou Falil Doumbouya, JEICP

Mr Doumbouya a précisé qu'il existe des coalitions importantes en matière de commerce des services dans le monde comme la coalition des industries de services des Etats Unis, le Forum Européen des Services, les coalitions des services Canadiens etc. Il a constaté que le secteur de services dans les PED (Pays en Développement) comportant plusieurs PME et ayant une forte diversité en terme d'opérations, ne soit pas jusque là, une préoccupation pour les autorités politiques de ces pays.

Entre autres, il a estimé qu'une priorité urgente pour ces pays était de mettre en place des nouvelles industries de service, attirer de nouveaux investissements substantiels, améliorer l'environnement réglementaires et les normes.

Il a tenu à informer que les prestataires de service en Afrique sont confrontés à de nombreuses difficultés à savoir un besoin de croissance pour exporter, une incapacité d'obtenir des informations sur les autres marchés, un capital limité. Conséquemment, il y a un cout élevé des crédits et un accès difficile aux financements.

Pourtant, il a rappelé que le rôle des coalitions de services était de créer un environnement dans lequel les PME de services pourraient faire entendre leurs voix en vue de peser sur les réformes et les négociations sur les services avec l'objectif d'accroître leurs activités pour profiter des enjeux de la mondialisation.

Les principales interrogations de la session ont porté sur l'opportunité et la faisabilité d'une coalition de l'industrie de services dans les pays de la région, et sur les raisons qui font que les coalitions de l'industrie de services tardent à émerger en Afrique.

En conclusion les participants ont fortement recommandé la mise en œuvre d'une plate forme d'échanges directs entre les patronats de l'AC et de l'UE.

Session IX: Les activités des associations professionnelles de services en Afrique Centrale

Présentation : Mr Thierry Ngomo, Past Président de l'Ordre Gabonais des Architectes

Mr Ngomo a précisé qu'il existe une dynamique internationale dans le secteur de l'architecture et ceci est témoigné par l'existence d'institutions supranationales dont l'Union Internationale des Architectes (UIA), l'Union Africaine des Architectes (UAA) qui est un organe de l'Union Africaine, et le Conseil des Architectes d'Europe. Ces institutions ont pour rôle de défendre les intérêts du secteur et de développer une certaine prospective du métier d'architecte. Parmi ces intérêts, M. Ngomo a énuméré la sauvegarde de la spécificité des services de l'architecture, l'obtention d'une nomenclature spécifique des services d'architecture au sein de l'AGCS, la garantie de l'accès concurrentiel et compétitif aux marchés internationaux, la facilitation des établissements ou exécution des prestations par la reconnaissance mutuelle de qualifications et des compétences, l'harmonisation des mesures de réglementation intérieure facilitant le recours aux concours internationaux.

Dans le contexte institutionnel actuel des services d'architecture en Afrique Centrale, Mr Ngomo a souligné les problématiques rendant difficiles et aléatoires l'intégration régionale et le développement harmonieux des métiers de l'architecture ; à savoir : l'inexistence d'un cadre diligent ou plateforme régional dynamique de concertation, l'usurpation du titre d'architecte et l'exercice irrégulier de la Profession, la concurrence déloyale nourrie par des fonctionnaires et autres agents publics, le peu d'apport de l'administration notamment dans la recherche (normes techniques, matériaux de construction, réglementations d'aménagement urbain et d'occupation des sols...), la confusion dans les procédés de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, la concurrence des entreprises et entrepreneurs du BTP, le faible appel à la concurrence régionale (concours d'architecture).

Enfin, M. Ngomo a souligné que le secteur des services de l'architecture est théoriquement ouvert en Afrique Centrale, comme en Europe. Et les exigences faites de part et d'autre pour l'exercice de la profession d'architecte sont compréhensibles au regard de la spécificité du métier et de son caractère reconnu d'utilité publique. Cependant, le contexte institutionnel national en Afrique Centrale, de même que les pratiques en cours, sont à réformer et à reconsidérer, eut égard aux exigences de l'intégration régionale et internationale.

Présentation : Ms Gouadi Koussiana, UNICONGO

Mlle Gouadi a fait une présentation sur les activités des associations professionnelles de services au Congo. Elle a d'abord commencé à informer les participants sur la distinction à

effectuer entre les associations professionnelles et les organisations patronales. Elle a indiqué qu'une association professionnelle est un regroupement de fournisseurs de services (personnes physiques et morales) qui exercent une même profession, et dont les missions consistent à promouvoir le secteur concerné, défendre les intérêts de la profession, et participer au bon fonctionnement de l'activité professionnelle. Par contre une organisation patronale regroupe plusieurs professions organisées en fédération (corporation). Elle a toutefois souligné qu'il y a au sein des organisations patronales, des fédérations qui se confondent parfois aux associations professionnelles.

La présentatrice a souligné qu'il existe actuellement 8 associations professionnelles au Congo dont l'ordre des architectes, l'ordre des avocats, l'ordre des docteurs vétérinaires, l'ordre des médecins, l'ordre des notaires, l'ordre des pharmaciens, l'ordre des sages-femmes et l'association des professionnels de banques.

Enfin, Ms Gouadi a donné des informations sur l'UNICONGO, l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo. Elle a indiqué que l'UNICONGO est une organisation patronale, créée en 1958, et représente aujourd'hui 90% du secteur privé formel, soit plus de 200 entreprises. UNICONGO a pour missions la promotion et la défense des intérêts des entreprises, la représentation des professionnels auprès des organismes publics et organisations internationales, l'assistance juridique et administrative, et l'information. UNICONGO est représenté, entre autres, auprès de la Commission Nationale des Investissements, du Comité National de suivi des négociations commerciales multilatérales, de la Commission nationale de l'OHADA, du tribunal du commerce, du travail et commission de litiges, du Comité technique consultatif sur les normes internationales du travail, de l'UNIPACE.

En conclusion, les travaux de cet atelier sur les négociations de l'accord de partenariat économique entre l'Afrique Centrale et l'Union Européenne ont été marqués par des présentations d'ordre général, des séances de débats et la mise en cohérence des activités et l'adoption d'une feuille de route sur les modalités de mise en œuvre d'un programme de travail des réformes du commerce des services en Afrique Centrale.

La feuille de route, le chronogramme d'exécution, l'aide mémoire, le programme et la liste des participants de l'atelier sont joints à l'annexe.

FEUILLE DE ROUTE DES NEGOCIATIONS APE SUR LE COMMERCE DES SERVICES EN AFRIQUE CENTRALE

1. Introduction

A l'instar de la plupart des régions ACP, l'Afrique Centrale n'a pas conclu d'accord de partenariat économique (APE) au 31 décembre 2007. Depuis lors, en dépit de la signature de l'accord intérimaire par le Cameroun, les Autorités politiques de la région comptent conclure un accord de partenariat économique régional complet, intégrant un volet commercial, un volet développement et des dispositions sur le commerce des services.

Aussi, afin d'assurer une meilleure préparation des négociations sur les services, le Comité Régional de Coordination des Négociations (CRCN) a sollicité un appui technique et financier de JEICP/ILEAP en vue d'organiser une réunion du Groupe de Travail sur les Services et l'Investissement (GTSI). Cette réunion a été élargie aux membres du Comité régional et aux professionnels du secteur des services.

Les représentants des Etats au Comité régional des négociations de l'APE et les membres du Groupe de Travail sur le Commerce et l'Investissement (GTSI), réunis à Douala (Cameroun), du 24 au 26 mars 2010, ont revisité la feuille de route des négociations sur les services, à la lumière des instructions des Ministres de la région lors de la concertation ministérielle du 22 Février 2010 à Douala (Cameroun).

Il convient de rappeler que le commerce des services est aujourd'hui une composante dynamique du commerce international, en ce sens qu'il offre des opportunités significatives aux pays en développement dont ceux d'Afrique Centrale.

Toutefois, une libéralisation non maîtrisée du commerce des services pourrait potentiellement exposer les économies vulnérables de la région à une variété de risques. Afin que les Etats puissent tirer pleinement profit de la libéralisation du commerce des services, ils doivent identifier les secteurs et modes de fourniture qui les intéressent. De même, il est également important que les différentes parties prenantes aient une bonne appréciation du coût et des avantages potentiels d'une libéralisation dans le domaine des services.

A cet effet, il est indispensable que soit entreprise la formulation de propositions de politiques commerciales nationales permettant à la région d'adopter une position commune de négociations, aussi bien dans le cadre de l'AGCS que dans celui de l'APE. Ainsi, l'un des objectifs majeurs devrait être la promotion du commerce des services entre les Etats de l'Afrique Centrale et la prise d'engagements cohérents dans le cadre de l'APE ou des négociations à l'OMC, afin de ne pas compromettre l'intégration régionale dans le domaine des services. Dans ce contexte,

l'adoption d'un **cadre stratégique régional pour le commerce des services** s'avère être un outil primordial.

Lors de la concertation ministérielle tenue à Douala le 22 février 2010, les Ministres ont donné instruction aux négociateurs de ne pas inclure dans l'accord des dispositions qui restreignent le commerce Sud-Sud, notamment la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF).

La poursuite des travaux préparatoires devrait permettre aux Etats de la région pris individuellement, et à la Communauté, d'identifier leurs priorités. Pour parvenir à cette fin, plusieurs étapes sont nécessaires.

Il est important pour ces Etats :

Premièrement de comprendre les réalités de leur commerce de services au plan national pour mieux participer aux négociations ;

Deuxièmement, de procéder à une appréciation adéquate des implications de leur réglementation en matière de services ;

Troisièmement, de disposer des capacités nécessaires pour approvisionner le marché de services, ce qui inclut la modernisation des infrastructures de base et l'établissement des liens efficaces entre les secteurs privé et public en vue d'exploiter au mieux les nouvelles opportunités.

Un consensus a été trouvé par la réunion sur l'appropriation des études réalisées dans le domaine des services, le consensus entre les parties prenantes, l'élaboration d'un cadre stratégique régional, la centralisation des sources documentaires, l'élaboration d'un programme de travail et la nécessité d'une coordination des différents acteurs.

2. Analyse des recommandations des études réalisées

Dans la mesure du possible et de manière générale, **une évaluation globale des avantages et inconvénients de la libéralisation des services** et des questions liées au commerce (propriété intellectuelle, concurrence, investissements, etc.) devrait être réalisée.

Les **études de base sur le commerce des services** pourraient fournir une analyse des principaux sous-secteurs de services sur la base de la taille appropriée, la structure et les indicateurs de performance. De tels documents mettent l'accent sur l'importance du secteur des services, ainsi que sur l'identification des opportunités, des contraintes et des actions complémentaires qui devraient être entreprises dans le cadre de la réforme des programmes internes en faveur des pauvres. Ces documents prévoient également l'identification d'une évaluation des offres et requêtes dans les secteurs permettant de maximiser les objectifs de développement dans le contexte des négociations internationales.

L'audit réglementaire consiste à revoir tous les textes (lois, décrets, arrêtés ministériels, etc.) et identifier tous les aspects liés à l'accès aux marchés, au traitement national et autres questions commerciales (réglementation intérieure, reconnaissance des qualifications et/ ou expériences, normes, etc.) aussi bien pour les personnes résidant dans la configuration négociante de l'APE Afrique centrale que pour celles résidant hors de la zone.

Il constitue ainsi un aspect essentiel de ce travail puisqu'il permet de recenser les principaux obstacles réglementaires qui entravent le commerce des services, c'est-à-dire des mesures qui portent atteinte, par exemple, aux principes du traitement national, au traitement de la nation la plus favorisée ou à l'accès aux marchés.

Cet audit fournit une liste des mesures commerciales restrictives et examine la raison d'être, l'efficacité et la nécessité de maintenir ou non de tels obstacles. Il permet ainsi d'identifier les lacunes existantes dans le domaine de la réglementation des services et peut faire l'objet de programmes de renforcement des capacités ou d'assistance technique et bénéficier de l'aide pour le commerce.

L'audit réglementaire aiderait également les autorités à déterminer le rythme et la manière dont les nouveaux engagements pris en matière d'ouverture des secteurs de services pourraient être conditionnés par le renforcement de la réglementation et la fourniture de l'assistance technique. Le degré d'engagement se déterminera donc secteur par secteur et pour chaque Etat.

La liste des secteurs peut subir des amendements tout au long du processus de la mise en œuvre de ce programme de travail.

L'aide en faveur du commerce sera indispensable afin de veiller à ce que les opportunités issues des négociations soient entièrement exploitées.

3. Recherche de consensus

La **recherche de consensus** entre les différentes parties prenantes représente la partie la plus importante de ce programme de travail préparatoire. En engageant les parties prenantes avec une variété d'intérêts et de perspectives, le processus de recherche de consensus aide efficacement dans le renforcement des capacités partout où le besoin s'impose et participe à l'amélioration des connaissances et des compétences de ceux qui sont directement impliqués dans les négociations commerciales.

Le point de mire de ce travail est de veiller à ce que la libéralisation des services s'inscrive dans le contexte interne (au niveau national et régional) en vue d'attirer l'investissement et de permettre aux industries nationales d'explorer les opportunités qui émaneront de la libéralisation.

L'ouverture sur d'autres pays en particulier dans le cadre des négociations bilatérales et multilatérales constituera un complément pour une telle réforme.

Le processus de recherche de consensus sera conforme à l'audit réglementaire et rassemblera les spécialistes du secteur, les fonctionnaires responsables du commerce et d'autres principales parties prenantes. Cette démarche peut s'accomplir au niveau national afin de fédérer les intérêts nationaux au niveau régional.

La concertation permettrait d'examiner la volonté des acteurs régionaux en vue d'une libéralisation régionale (entre les Etats de la CEEAC), bilatérale (AC-CE) et multilatérale (OMC) ; ceci de manière à préserver les objectifs de développement de chaque Etat membre. En prenant en compte la particularité des négociations liées au commerce des services et le fait que les Etats ont déjà entrepris des libéralisations unilatérales autonomes sur lesquelles ils n'aimeraient peut être pas revenir, chaque Etat devra prendre ses engagements en intégrant la dimension régionale.

Pour les secteurs où la région dispose ou est prête à élaborer un cadre juridique ou réglementaire, une dimension commerciale devrait être élaborée et des propositions faites aux Etats membres concernant les engagements qui permettent de préserver les objectifs des politiques sur lesquelles un accord existe. Dans la même optique, il pourrait exister des secteurs qui sont indispensables dans le cadre du développement régional et nécessitant des orientations stratégiques. De tels secteurs devraient être couverts pour guider les Etats membres.

4. Consolidation du processus pour une stratégie régionale

Il sera nécessaire de faire consolider les travaux de recherche et de consultation dans une stratégie régionale en vue de (1) renforcer l'intégration régionale, (2) libéraliser dans le cadre des négociations relatives à l'APE et (3) libéraliser dans le cadre de l'OMC.

5. Centralisation des ressources documentaires

Tout au long du processus, un mécanisme d'appui sera nécessaire notamment dans les secteurs sélectionnés portant sur (a) la disponibilité et l'accès adéquat aux données, (b) la disponibilité et l'accès aux documents y compris la documentation officielle sur l'AGCS, l'Accord de Cotonou, les Traités de la CEMAC et de la CEEAC, les documents de politique sectorielle, les rapports analytiques sur la région Afrique Centrale et des expériences d'autres régions.

La Commission de la CEMAC et le Secrétariat Général de la CEEAC devraient explorer la possibilité d'accélérer la mise en place de ce dispositif, notamment en favorisant la mise à disposition et l'accessibilité à ces documents à travers une fenêtre sur les sites Internet des deux

organisations. A cet effet, il y a lieu de mentionner la mise en place récente du Secrétariat Virtuel des Négociations de l'APE des deux organisations d'intégration régionale.

6. Programme de travail

Conformément au calendrier des APE, le programme de travail sera flexible (cf. Chronogramme ci-joint). L'important est que le travail soit bien conçu et qu'il démarre dans les meilleurs délais.

Une décision sera prise par les structures compétentes, le moment venu, en fonction du travail accompli. Sous réserve de la disponibilité des ressources financières et humaines qui doivent être mobilisées par les deux organisations d'intégration régionale, les principales composantes du calendrier indicatif se présentent de la manière suivante:

La Préparation des analyses sectorielles. Ces analyses peuvent capitaliser sur les travaux déjà entrepris et devraient être démarrées dans quatre semaines et être finalisées dans un délai de huit semaines.

La préparation de chaque état membre:

- i. Une semaine de consultation dans chaque Etat par une équipe de deux consultants (approximativement 4 consultants et avec un délai plus long pour le Cameroun). Cette étape nécessiterait les consultations d'un certain nombre d'acteurs spécifiques et d'audit du cadre réglementaire et des politiques devant informer la préparation/révision de la liste des engagements nationaux ;
- ii. Chaque équipe de consultant sera chargée de cinq pays donc 5 semaines réparties sur une période de 12 semaines ;
- iii. L'analyse approfondie et la consultation des parties prenantes: deux (2) jours par secteur ou 14 jours ou deux (2) semaines. Ceci pourrait s'étendre sur six semaines. La consultation pourrait impliquer environ 40 acteurs de la région opérant dans ces secteurs spécifiques afin d'assurer la cohérence avec les engagements pris par les Etats ;
- iv. Aide au commerce: l'identification des mesures requises pour tirer entièrement profit des opportunités offertes par la libéralisation, de même que les mesures mises en œuvre pour protéger les couches vulnérables devraient être un aspect important de ce programme. Cette aide au commerce doit être incluse dans le Programme de Développement de l'APE et dans le Programmes communautaires de développement.
- v. Consolidation : elle permettrait de réunir les divers engagements déterminés sur le plan national et souligner les incohérences éventuelles. Une bonne partie de cette

consolidation consistera à veiller à ce qu'une capacité adéquate soit développée afin de s'assurer que les résultats des négociations seront exploités par le secteur privé. Elle nécessiterait environ cinq (5) semaines.

Il est important de souligner qu'un programme à long terme sera nécessaire pour faire du commerce des services, le moteur de la croissance et un facteur de réduction de la pauvreté en Afrique Centrale.

7. Coordination

Ce programme de travail demande beaucoup d'efforts de coordination entre OIR, Etats et partenaires au développement. Les exigences humaines sont de deux dimensions: la dimension substantive et celle de la gestion. En ce qui concerne la dimension substantive, l'équipe des consultants devra être disponible et dévouée uniquement à ce travail. Les consultants doivent faire preuve de compétence en matière de commerce des services. L'équipe doit aussi veiller à la coordination et à la supervision.

En ce qui concerne la gestion des travaux, il est important que la Commission de la CEMAC et le Secrétariat Général de la CEEAC mobilisent les ressources humaines disponibles afin qu'elles se consacrent à plein temps à ce travail.

Chaque Etat de la région désignera un Point focal permanent pour le suivi des travaux sur le commerce des services, tant en phase de négociation que lors de la mise en œuvre de l'APE.

Fait à Douala, le 26 mars 2010

La CEMAC

ILEAP

La CEEAC

CHRONOGRAMME DE PREPARATION DES NEGOCIATIONS APE SUR LE COMMERCE DES SERVICES EN AFRIQUE CENTRALE

Adopté à Douala, le 26 mars 2010

Activités	Tâches à accomplir	Responsables / Niveaux (national/régional)	Périodes						Observations
			2010				2011		
			T1 2010	T2 2010	T3 2010	T4 2010	T1-T2 2011	T3-T4 2011	
	1.1. Adoption de la Feuille de route révisée	CRCN	X						Douala, le 26 mars 2010
	1.2. Envoi du rapport et du chronogramme aux Comités Nationaux APE en vue d'appropriation	Secrétariats du CRCN	X						Rapport de l'atelier, feuille de route et chronogramme (fin mars 2010)
	1.3. Restitution en vue de l'appropriation des travaux de l'atelier de Douala au niveau national	Comités Nationaux APE		X					15 avril 2010 au plus tard
2. Suivi du séminaire de Douala (travaux)	2.1. Synthèse des engagements de l'UE (conditionnels) Doha et APE CARIFORUM	GTSI		X					Avant la réunion conjointe UE-AC à Kinshasa
	2.2. Discussion sur Clause NPF	GTSI		X					En collaboration avec ILEAP

	2.3. Elaboration d'une note sur les Examens de Besoins Economiques (EBE)	GTSI		X					En collaboration avec ILEAP
	2.4. Elaboration d'une note sur les règles d'origine dans les services	GTSI		X					En collaboration avec ILEAP
	2.5. Identification des secteurs sensibles	Comités Nationaux APE			X				GTSI pour le suivi ; implication des CN OIF
3. Audits réglementaires	3.1. Collecte des textes réglementaires et enquêtes sur les pratiques	Comités Nationaux APE		X	X	X			Priorité à STP et GE
	3.2. Consultations (institutionnels ; professionnels ; associations des consommateurs)	Comités Nationaux APE		X	X	X	X	X	
	3.3. Sensibilisation au commerce des services	Comités Nationaux, CEMAC/CEEAC		X	X	X	X	X	
4. Préparation des	4.1. Appui à la préparation des listes	Comités Nationaux, CEMAC/CEEAC		X	X	X	X	X	Priorité STP+GE Implication CN OIF
5. Identification des priorités dans le commerce des services	5.1. Identification des intérêts stratégiques (nationaux et régionaux)	Comités Nationaux, CEMAC/CEEAC			X	X			
	5.2. Etat des lieux du commerce des services (Evaluation globale)	Comités Nationaux, CEMAC/CEEAC		X					
	5.3. Orientations en vue de la formulation des politiques commer-	CEMAC/CEEAC					X		

	ciales et de leur mise en œuvre								
	5.4. Intégration de la Politique commerciale dans les plans et stratégies (PER ; PRD ; PIR ; PIN...DSRP...)	Comités Nationaux, CEMAC/CEEAC			X	X			
	5.5. Etudes de base (recensement/synthèse/ approfondissements des études sectorielles)	Comités Nationaux, CEMAC/CEEAC			X	X			
	5.6. Mise en cohérence de la Réglementation et des stratégies nationales et régionales de commerce des services	Comités Nationaux, CEMAC/CEEAC			X	X	X	X	
	5.7. Echanges/Forum sur le Commerce des Services dans le site du Secrétariat virtuel APE de l'Afrique Centrale	CEMAC/CEEAC		X	X	X	X	X	www.apeafriquecentrale.org
6. Cadre stratégique pour le commerce des services	6.1. Orientations pour l'élaboration du cadre stratégique (commerce des services et intégration régionale)	CEMAC/CEEAC			X	X	X		
	6.2. Sensibilisation sur la libéralisation dans le cadre du commerce des services	CEMAC/CEEAC			X	X	X		
	6.3. Consultations régionales (institutionnels ; professionnels ; associations des consommateurs)	Comités Nationaux, CEMAC/CEEAC			X	X			
	6.4. Mise en place d'un mécanisme de participation du secteur privé dans l'élaboration des politiques commerciales	Comités Nationaux, CEMAC/CEEAC			X	X			Assurer les bases/conditions pour l'émergence d'une coalition de l'industrie des services

	6.5. Action d'appropriation du cadre stratégique (Sensibilisation sur l'importance et le cadre du commerce des services)	Comités Nationaux, CEMAC/CEEAC			X	X	X		
7. Position de négociation sur le Mode 4	7.1. Mécanismes de capitalisation des avantages de la libéralisation du mouvement de personnes physiques en général et en mode 4 en particulier	GTSI		X					Activités à réaliser avant réunion de Kinshasa
	7.2. Séminaire Régional sur le mode 4	CEMAC/CEEAC				X			
8. Renforcement des capacités	8.1. Evaluation des besoins (en terme de consultations supplémentaires ;	Comités Nationaux, CEMAC/CEEAC			X	X	X		
	8.2. Echanges d'expériences en matière de négociations commerciales avec les autres pays et régions (CARIFORUM, Tunisie ; Maroc ; Afrique du Sud...)	CEMAC/CEEAC		X	X	X	X	X	
	8.3. Identification des besoins et mise en œuvre des réformes susceptibles de faciliter le commerce des services	CEMAC/CEEAC			X	X			
	8.4. Renforcement du Dialogue et partenariat des secteurs privés et public AC	Associations professionnelles				X	X	X	UNIPACE, CCC-CEMAC
	8.5. Renforcement du Dialogue et partenariat des secteurs privés AC et	Associations professionnelles,				X	X	X	Dialogue avec le Forum Européen des Services

	Européen	CEMAC/CEEAC							
	8.6. Renforcement institutionnel CEMAC-CEEAC (Structure interne; base de données) sur le commerce des services	CEMAC/CEEAC				X	X	X	
	8.7. Renforcement institutionnel des chambres consulaires (Structure interne; base de données) sur le commerce des services	CCC-CEMAC, CEMAC/CEEAC				X	X	X	
9. Aide au commerce	9.1. Elaboration d'une Stratégie nationale d'aide pour le commerce des services	Comités Nationaux				X	X		
	9.2. Elaboration d'une Stratégie régionale d'aide pour le commerce des services	CEMAC/CEEAC		X	X				
	9.3. Stratégie de mobilisation de l'aide au commerce de l'Union européenne	CEMAC/CEEAC		X	X	X	X		Clarification sur l'éligibilité et mécanismes d'octroi

Aide Mémoire de l'atelier

Contexte

Le Conseil des Ministres de l'Afrique Centrale en charge des négociations APE s'est réuni le 22 février 2010 à Douala pour examiner le rapport du Comité Régional de Coordination des négociations de l'APE et les orientations sur la préparation de l'APE avec l'UE.

Les Ministres, conscients de l'importance du commerce des services dans les économies de la région, ont instruit les négociateurs d'inclure dans l'APE les dispositions y afférentes. Ils ont demandé aux Négociateurs de revisiter la feuille de route des négociations afin de baliser les négociations. S'agissant des services, ils ont souhaité (i) une plus grande flexibilité de la part de l'Union Européenne sur le mode 4, afin qu'elle améliore l'offre faite à l'Afrique Centrale, par rapport à ce qu'elle a proposé au niveau multilatéral, (ii) ne pas inclure dans l'Accord des dispositions qui restreignent le commerce Sud-Sud, notamment la Clause de la Nation la Plus Favorisée, tant en ce qui concerne le commerce des marchandises que celui de services.

Outre les négociations avec l'UE, les pays de la région sont engagés dans l'ouverture au commerce des services au niveau national, régional et multilatéral.

Objectif

En se basant sur les activités antérieures de la CEMAC, du GTSI et de JEICP, cet atelier vise à effectuer une évaluation générale de l'état des lieux et des différents mécanismes institutionnels impliqués dans la préparation des réformes du commerce des services en Afrique Centrale. Plus spécifiquement, l'atelier vise au renforcement du consensus autour d'une feuille de route pouvant permettre le suivi de la mise en œuvre des réformes et des négociations sur le commerce des services.

En même temps, l'atelier permettra de répondre au fait que malgré l'existence de diverses associations professionnelles dans la région, leur rôle dans le processus institutionnel pour faire avancer les réformes des services et des négociations est marginal. Ainsi, un objectif parallèle de l'atelier est d'aider à sensibiliser sur le rôle des groupements de fournisseurs de services dans la poursuite des réformes des services et des négociations, ainsi que de promouvoir l'information et le partage des connaissances.

Organisation et participants

La rencontre est organisée par la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) avec l'appui de Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté (JEICP). Les participants seront les membres du Groupe de Travail sur les Services et l'Investissement (GTSI) élargi au Comité Régional, et de représentants de quelques associations professionnelles de services.

Un certain nombre de représentants non nationaux seront également présents, à la fois pour partager leurs expériences et servir comme conseillers.

Programme de l'atelier

24 Mars	
9:00 - 9:30	Inscription
9:30 - 10:30	<p>Session d'Ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> • CEMAC • JEICP • Cameroun
10:30 – 11:30	<p>Session I: Les Intérêts Stratégiques de l'Afrique Centrale dans le Commerce des Services</p> <p>Cette session fournira un aperçu des intérêts stratégiques de l'Afrique Centrale dans l'ouverture au commerce des services, y compris l'orientation générale des politiques et réformes. Les participants discuteront aussi les intérêts offensifs et défensifs dans les différents cadres de négociation (CEEAC Centrale/CEMAC, APE, OMC).</p> <p>Presentations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pascal Youbi-Lagha, CEMAC <p>Q&R</p>
11:30 - 11:45	Pause Café
11:45 - 13:00	<p>Session II: Etat des lieux des discussions sur les services dans le cadre de l'intégration régionale</p> <p>Cette session informera les participants sur le statut actuel des discussions sur l'ouverture au commerce des services au niveau intra-régional.</p> <p>Presentations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aristide Ebang Essono, CEMAC/OIF <p>Q&R</p>
13:00 - 14:30	Déjeuner

14:30 - 15:30	<p>Session III: Etat des lieux des discussions sur les services dans le cadre de l’APE AC-CE</p> <p>Cette session informera les participants sur le statut actuel des discussions entre la Configuration Afrique Centrale et la Commission Européenne sur le commerce des services.</p> <p>Presentations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aristide Ebang Essono, CEMAC/OIF <p>Q&R</p>
15:30 - 15:45	<p>Pause Café</p>
15:45 - 17:00	<p>Session IV: Etat des lieux des discussions sur les services dans le cadre du Cycle de Doha</p> <p>Cette session examinera les engagements AGCS des Etats de l’Afrique Centrale et leurs implications pour les négociations régionales et APE. Elle informera aussi les participants sur le statut actuel des discussions sur les positions nationales de la région dans le cycle de Doha sur les services.</p> <p>Presentations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Falou Samb, CEMAC/CEEAC • Sékou F. Doumbouya, JEICP <p>Q&R</p>
25 Mars	
09:00 - 09:45	<p>Session V: Approche du processus préparatoire de négociations et réformes dans les services</p> <p>Cette session permettra de passer en revue quelques principes qui devront guider la réforme unilatérale ou la préparation des négociations sur les services dans le cadre de l’APE ou de l’intégration régionale.</p> <p>Présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sékou F. Doumbouya, JEICP <p>Q&R</p>

09:45 - 10:30	<p>Session VI: Migration et Mouvements temporaires de personnes physiques</p> <p>Cette session vise à informer les participants sur les contraintes soulevées pour le mode 4 par le projet de texte juridique proposé par la CE sur les services et les possibilités d'améliorer la mobilité temporaire dans le cadre d'accords bilatéraux.</p> <p>Présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aimé Gogué, Université de Lomé • Georges Kobou, Université de Yaoundé II <p>Q&R</p>
10:30 - 10:45	Pause Café
	<p>Session VII: Etat des lieux au niveau national</p> <p>Cette session vise à évaluer le travail déjà effectué au niveau national sur les relevés des mesures affectant le commerce des services dans les pays de l'Afrique Centrale et à identifier une feuille de route pour faire face à d'éventuels travaux complémentaires. Cette feuille de route peut aider pour la réévaluation des offres et requêtes initiales, mais aussi pour le processus général de réformes dans le commerce des services au niveau national.</p>
10:45 - 11:15	<p>Session VIIa: Cameroun</p> <p>Q&R</p>
11:15 - 11:45	<p>Session VIIb: République Centrafricaine</p> <p>Q&R</p>
11 :45 – 12 :15	<p>Session VIIc: Congo</p> <p>Q&R</p>
12 :15 – 12 :45	<p>Session VIId: Gabon</p> <p>Q&R</p>
12:45 - 14:00	Déjeuner
14:00 - 14:30	<p>Session VIIe: Guinée Equatoriale</p> <p>Q&R</p>

14:30 - 15:00	Session VIIIf: République Démocratique du Congo Q&R
15 :00 – 15 :15	Pause Café
15:15 – 15 :45	Session VIIlg: Sao Tomé & Principé Q&R
15 :45 – 16 :15	Session VIIlfg: Tchad Q&R
26 Mars	
09:00 - 10:00	Session VIII: Le rôle des associations de services dans le commerce international Cette session présentera une vue générale sur le rôle des coalitions de services dans les pays développés et en développement. Présentations <ul style="list-style-type: none"> • Sékou F. Doumbouya, JEICP Q&R
10:00 - 10:30	Pause Café
10:30 - 12:30	Session IX: Les activités des associations professionnelles de services en Afrique Centrale Cette session portera sur des exemples d'organismes régionaux/nationaux de services, en mettant l'accent sur la façon dont ils sont organisés et comment ils interagissent avec les partenaires aussi bien sur le plan national, régional qu'international. La session mettra l'accent sur leurs expériences et sur la meilleure façon de les utiliser pour aider à promouvoir le développement dans leur secteur, par exemple la promotion de l'harmonisation des normes, des qualifications et des procédures de licence ou la libéralisation du marché (accès au marché, traitement national). Présentations <ul style="list-style-type: none"> • Thierry Ngomo, Architecte • Gouadi Koussiam, UNICONGO Q&R

12:30 - 14:00	Déjeuner
14 :00 - 15 :30	<p>Session IX: Feuille de route et Clôture</p> <p>Cette session de discussion interactive examinera les prochaines étapes pour l'avancement du processus (texte juridique, requêtes et offres, aide au commerce) dans le cadre de l'APE sur les services et de l'intégration régionale. Elle examinera aussi l'opportunité de création d'une coalition des industries de services et la meilleure manière de la faire fonctionner.</p> <p>Présentations</p> <ul style="list-style-type: none"> • CEEAC/CEMAC/JEICP

Liste des Participants

CEMAC

1. YOUBI - LAGHA Pascal

Directeur du Commerce et de la Concurrence
(CEMAC)

Tel : +236 75 20 24 93

Email : youbila@yahoo.fr

2. Mr. Aristide EBANG ESSONO

Regional Adviser in Trade Policy, CEMAC
Chair Trade in Services and Investment
Working Group of the EPA Negotiations for
Central Africa

Bangui, Republic of Central Africa

Mobile: +236 75553174

Email : earistide@yahoo.fr

3. Dr. FALOU SAMB

Expert APE / CEMAC

Email : [Fsamb28@yahoo.com](mailto:F samb28@yahoo.com)

7. Mme ELOMBAT Chantal

Présidente du Comité APE Cameroun.
Ministère Economie, Planification et
Aménagement du Territoire

Tel. : +237 77 74 23 82

Email : celombedey@yahoo.fr

8. Mr. ESSOMBE DINH Roger Walder

Chef de Service de la Promotion du
Commerce Extérieur au Conseil National des
Chargeurs du Cameroun (CNCC) Douala

Tel. : +237 77 72 28 16

Email : essombedr@yahoo.fr

9. Pr. KOBOU Georges

Doyen de la Faculté
Des Sciences Economiques et de Gestion,
Université de Yaoundé II, Cameroun

Tel. : +237 77 51 05 08

Email : koge1@hotmail.com

CEEAC

4. Dr. EMAGNA Maximin

Conseiller Régional APE-CEEAC

Tél : +241 07927321 / +237 77508511

Email : pciconsulting@yahoo.com

10. Mr. DAKAYI KAMGA Thomas

Conférence des Chambres Consulaires
d'Afrique centrale

Tel. : +237 99 91 62 86

Email : tdakayi@yahoo.com

II. Countries Delegates

CAMEROUN

5. Mr. SABATE Abel Valentin

Services du Premier Ministre
Division de l'Industrie, du Commerce et du
Tourisme

Tel. : +237 99 78 94 06

Email : sabatabel@yahoo.fr

6. Mr. KUATE Abraham

GICAM/UNIPACE

Tel : +237 99 93 89 81

Fax : +237 33 43 38 80

Email : abrahamkuate@yahoo.fr

CONGO

11. Mme GOUADI KOUSSIAMA

UNION PATRONALE ET INTERPROFESSIONNELLE DU
CONGO(UNICONGO) REP. CONGO

Tel. : +242 666 16 23

Email : gouadikous@yahoo.fr

12. Mr. TSATHY Lambert Patrice

Directeur du Commerce Extérieur
Brazzaville-Congo

Tel. : +242 670 33 90

Email : tsatlamb3@yahoo.fr

GABON

13. Mr. NGOMO Thierry

Opérateur économique (Secteur Privé)
Membre du Comité National de Négociation
de l'APE UE/AC
Past Président,
Ordre Gabonais des Architectes
B.P. 6357, Libreville, Gabon
Tel : +241 603 66 66
Tel/Fax : +241 74 71 31
Email: ngomoarchitecture@yahoo.fr

14. Mr. NDONG-NGUEMA Clotaire

Ministère de l'Economie, du Commerce, de
l'Industrie et du Tourisme (Gabon)
Tél : (+241) 07401349/06749850
Email : ndong_clotaire@yahoo.fr

15. Mr. MEGNE M'ELLA Constantin

Opérateur Economique
Services et Ingénierie Informatique
BP : 8214 Libreville-Gabon
Tél : (+241) 06 27 69 87
Email : cmegne@yahoo.fr

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

16. Mr. OUEFIO Dieudonné

Ministère du Commerce-Industrie (RCA)
Tel. : +236 70 18 76 21
dieudonneouefio@yahoo.fr

17. Mr. KOLI Timothée PASSE

Ministère du commerce et industrie RCA
Tel. : +236 75 05 72 72
Email : Kolipa_10@yahoo.fr

GUINEE EQUATORIALE

18. Mr. PABLO OLO NSUGA

Ministerio de Economia, Comercio
Y promocion Empresarial GE
Tel.: +240 28 98 36
Email: pabloolonsuga@yahoo.fr

19. Mr. ONDO NDEMENSO GO Julio

Ministerio de Economia, Comercio
Y promocion Empresarial

MALABO-Guinea Ecuatorial

Tel. :+240 27 44 28

Email : Julio_ondo@yahoo.es

SAO TOME ET PRINCIPE

20. Mr. BONFIM Jorge

Directeur du Commerce
Ministère du Commerce, Industrie et
Tourisme
Tel. : +239 99 11 972
Email : jasbonfim@sapo.pt

21. Mr. MONTEIRO SANCHES José Julio

Ministère du commerce, de l'Industrie et du
Tourisme STP/OIF
Tel : +239 99 33 880/22 25 170
Email : Josejuliosanches@Hotmail.com

BELGIQUE

22. Mr. ZOUNGUERE- SOKAMBI

Point focal Afrique Centrale Bruxelles
(Belgique)
Fax : +32 23 53 16 74
Email : Pointfocalacbe@yahoo.fr

III. Ressource Persons and ILEAP advisors

23. Mr. Sékou Falil DOUMBOUYA

ILEAP – JEICP Program Officer /
8 Forth Sheriff Drive Road, Lumley,
Freetown
Mob: +232 88 62 66 50
Email: s.doumbouya@ileap-jeicp.org

24. Mr. SEKOU Berete

Personnes ressources ILEAP/JEICP
Tel. : +224 62 65 27 41
Email: s.berete@yahoo.co.uk

25. Mr. Aime Tchaboure GOGUE

Personnes ressources ILEAP/JEICP
Université de Lomé
B.P. 1515 Lomé, Togo
Tel : +228 903 2054
Email: gogueaime@gmail.com

